

POLITIQUE D'EXCLUSION

Dans le cadre de la mise en place de sa politique d'investissement responsable, Financière Arbevel a décidé en septembre 2019 de mettre en place avec effet immédiat une politique d'exclusion concernant les entreprises dont l'activité est liée à la fabrication de bombes à sous-munition ou aux mines anti-personnelles, en conformité avec le Traité d'Oslo et la Convention d'Ottawa signés par l'Etat français.

Des exclusions liées à des considérations éthiques sont par ailleurs dirigées contre des :

- Entreprises en violations sérieuses des droits de l'homme ;
- Entreprises ayant contribué à des dommages environnementaux sévères ;
- Entreprises ayant fait l'objet de violation sérieuse d'une norme éthique ;
- Entreprises mises en cause dans des affaires de corruption sévères

Des exclusions sectorielles sont également dirigées à l'encontre de :

- Entreprises productrices de charbon ou d'électricité à base de charbon ;
- Entreprises du secteur du tabac.

Dans les domaines pré-cités, la liste constituée par Norges, dont les mises à jour sont publiées et documentées, servira de référence, dans chacune des rubriques, à notre liste de valeurs interdites.

Des exclusions géographiques sont également mises en œuvre pour les émetteurs basés dans les pays sur les listes du GAFI et des ETNC :

- Liste du GAFI : pays ne mettant pas en œuvre un dispositif de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme satisfaisant, les « Juridictions à hauts risques et juridictions sous surveillance » ;
- Liste des ETNC : liste UE et France des pays considérés comme des paradis fiscaux.

Afin de renforcer le dispositif de mise en œuvre de cette exclusion, Financière Arbevel a mis en place une limite pré-trade bloquante des valeurs prohibées par tous les critères cités ci-dessus.

Date de mise à jour : Septembre 2019